

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 25 février 2019**

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, S. BONNASSIOLLE, R COUDURE, A. POUBLAN, C. HIALE-GUILHAMOU, M.F LAVALLEE, F. GOMMY, V. BERGES, S. PIZEL, M.H BEAUSSIER, C. MARTINAT, E. PEDARRIEU.

Absents excusés N. DRAESCHER (procuration à S.PIZEL), S. BAUDY (procuration à R.COUDURE), M. TIRCAZES (procuration à S.BONNASSIOLLE), T. GADOU (procuration à C. HIALE-GUILHAMOU), J. POUBLAN (procuration à E.PEDARRIEU), I. PELFIGUES (procuration à A. POUBLAN), M. BLAZQUEZ.

F. GOMMY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 28.01.2019
- Compte de Gestion 2018
- Compte Administratif 2018
- Affectation du résultat
- Concours des maisons et balcons fleuris
- Convention tripartite pour la construction de 13 logements sociaux à MONTARDON
- Vente d'un véhicule
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 28 janvier 2019

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 28 janvier 2019. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.
Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Compte de Gestion 2018

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le Compte de Gestion de la commune émis par Mme la Trésorière de MORLAAS.

Soumis au vote, les Comptes de Gestion sont approuvés à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

III. Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. BONNASSIOLLE, Premier Adjoint, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Compte Administratif du budget communal peut se résumer ainsi :

Budget commune

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 686 445,62
	Réalisé :	1 431 939,66
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 686 445,62
	Réalisé :	1 302 116,39
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 085 269,61
	Réalisé :	1 642 909,01
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 085 269,61
	Réalisé :	2 175 276,53
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-129 823,27
Fonctionnement :	532 367,52
Résultat global :	402 544,25

Mme le Maire quitte alors la séance et M. BONNASSIOLE fait procéder au vote du Compte Administratif.

Soumis au vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

IV. Affectation des résultats

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats suite au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018.

Budget commune

Report en fonctionnement (R.002 Excédent reporté)	→	402 544.25€
Report en dépenses Investissement (D.001)	→	129 823.27€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	→	129 823.27€

Soumises au vote, l'affectation est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

V. Concours des maisons et balcons fleuris

M. GOMMY présente au Conseil Municipal le projet de concours des maisons et balcons fleuris sur la commune de MONTARDON.

Comme en 2018, la commune de MONTARDON encourage le fleurissement réalisé par ses habitants en organisant un concours des jardins, terrasses et balcons fleuris. Le jury, sur proposition de Mme le Maire, sera composé d'au moins 4 personnes : Mme le Maire ou son représentant, des conseillers municipaux de la commission « aménagement de l'espace », un représentant du service « espaces verts » de la commune et un représentant des associations communales. Ce jury visite les décorations florales et établit un classement.

Le montant total des dépenses, pour cette opération, s'élève annuellement à 540 € repartit de la façon suivante :

3 catégories différentes :

- Maison avec jardin de plus de 1000m²
- Maison avec jardin de moins de 1000m²
- Balcon ou terrasse d'immeuble ou de maison

2 prix par catégorie :

- 1^{er} prix : un bon d'achat d'un montant de 100€
- 2^{ème} prix : un bon d'achat d'un montant de 80€

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VI. Convention tripartite pour la construction de 13 logements sociaux à MONTARDON

M. BONNASSIOLLE rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de logements sociaux afin de soutenir le développement de l'offre locative sociale sur son territoire.

L'opération projetée comprendra la construction de 13 logements au lotissement « Les Arribets » situé chemin LHEPT à MONTARDON. Cette opération sera réalisée par la S.A d'H.L.M HABITELEM en partenariat avec la commune de MONTARDON et la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

Il convient de définir un certain nombre de modalités par le biais d'une convention et notamment:

- L'élaboration du projet commun entre la commune, la S.A d'H.L.M HABITELEM et la Communauté de Communes des Luys en Béarn,
- Les modalités de rétrocession des équipements et espaces dans le domaine public,
- Les modalités de participation de la Communauté de Communes des Luys en Béarn au financement sous forme d'une subvention au financement des logements locatifs à hauteur de 3% du prix de revient.
- Les conditions d'abandon du projet.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VII. Vente d'un véhicule

M. POUBLAN informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition d'un véhicule polybenne pour le service espaces verts, le véhicule DAILY IVECO immatriculé 4487 TH 64 n'a plus d'utilité dans le parc de véhicules de la commune de MONTARDON.

Pour cela, il est proposé la vente de ce véhicule au prix de 500 € net.

Le garage carrosserie 64, situé au 22, rue de l'artisanat 64110 JURANCON souhaite faire l'acquisition de ce véhicule en l'état (sans contrôle technique).

Mme le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la vente du véhicule au prix de 500 € net au garage carrosserie 64, situé au 22, rue de l'artisanat 64110 JURANCON.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VIII. Question diverses

1. Mme HIALE-GUILHAMOU informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion de la commission vie associative aura lieu le mercredi 27 février à 17h.

La séance est levée à 20h40.